

Image not found or type unknown



Cautionnement pour paiement des droits de succession

Par **viel**, le **21/09/2010** à **17:04**

Bonjour, rn Fonctionnaire retraité,résident fiscal en Polynésie ,puis-je cautionner mon fifs (co-heritier de son grand père),sur mes revenus parexemple,s'il demande le paiement fractionné des droits de succession ?rn Ou faut-il être résident fiscal en France pour cela ?rn Merci pour les réponses.